RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

A2CR
Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Au
capital de 1 000 euros
Siège Social : 1 Rue Colbert 37000
TOURS
981.215.346 RCS TOURS

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 24 AVRIL 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX,
Le vingt-quatre avril, au siège social,

Madame Caroline RENONCET demeurant [redacted]

Associée unique et gérante de la société ;

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression de l'article 24 des statuts,
- Pouvoirs à conférer pour les formalités légales.

PREMIERE DECISION – Transfert de siège

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société de 1 rue Colbert - 37000 TOURS à 11 Place Châteauneuf - 37000 TOURS, et ce à compter rétroactivement du 1er avril 2026.

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit :

« ARTICLE 5 – SIEGE

Le siège de la société est fixé à : 11 Place Châteauneuf 37000 TOURS.

DEUXIEME DECISION– Suppression de l'article 24 des statuts

L'associée unique décide de supprimer purement et simplement à compter de ce jour l'article 24 des statuts comportant des dispositions transitoires, devenues obsolètes depuis la survenue de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

TROISIEME DECISION– Pouvoirs en vue des formalités

L'associée unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné au registre prévu par la loi.

M [redacted] **T.**